AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0447
FR0010208165-FS0149

9 février 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SAFT GROUPE S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 février 2016, la société de droit suisse UBS AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse), a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 février 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SAFT GROUPE S.A. et détenir 1 344 458 actions[1] SAFT GROUPE S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,28% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
UBS AG	898 166	3,52
UBS Switzerland AG	446 292	1,75
Total UBS Group AG	**1 344 458**	**5,28**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SAFT GROUPE S.A. hors marché.

[1] Dont 1 117 565 actions SAFT GROUPE S.A. détenues à titre de collatéral et 106 429 actions SAFT GROUPE S.A. détenues par assimilation du fait de la conclusion d'un contrat de prêt de titres portant sur 106 429 actions.

[2] Sur la base d'un capital composé de 25 484 529 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.